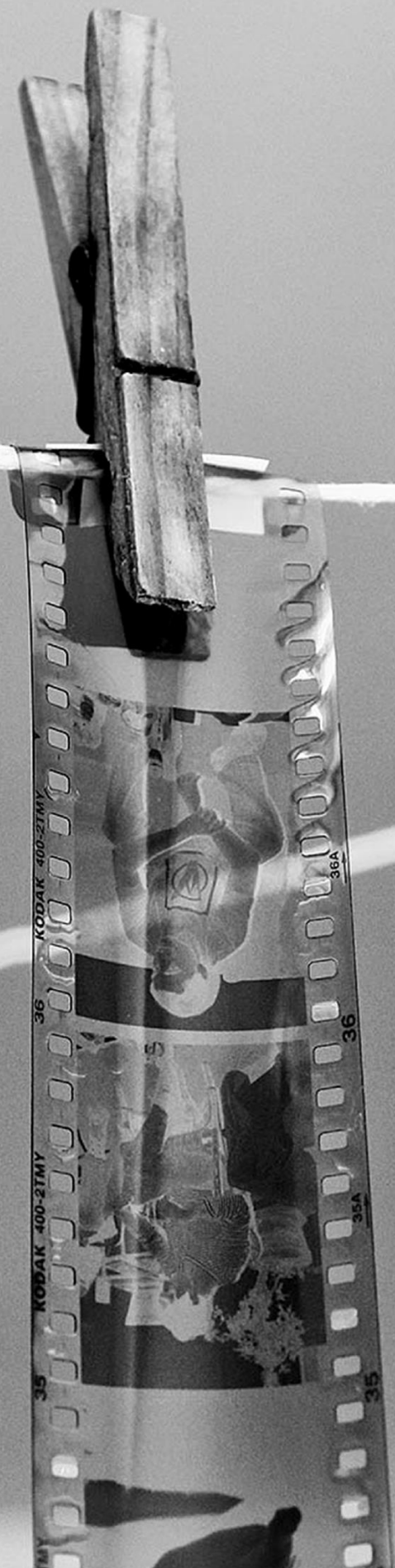


Nouveau

**Activité  
labo photo  
pour les  
enfants et  
les ados**



# Labo photo : initiation au tirage argentique

## Dates :

Un samedi par mois d'octobre 2017 à juin 2018 selon le calendrier suivant :

- |                       |                      |                    |
|-----------------------|----------------------|--------------------|
| 1- Samedi 14 octobre  | 5- Samedi 17 février | 9- Samedi 9 juin   |
| 2- Samedi 25 novembre | 6- Samedi 17 mars    | 10- Samedi 23 juin |
| 3- Samedi 9 décembre  | 7- Samedi 14 avril   |                    |
| 4- Samedi 20 janvier  | 8- Samedi 26 mai     |                    |

## Horaires :

- de 10h à 12h pour les enfants de 9 à 12 ans
- de 13h à 15h pour les ados de plus de 12 ans

## Conditions :

Nombre de places limité à 5 participants par groupe.

Respect du matériel, des personnes, du règlement et des horaires.

**Tarifs** : 30 € / par jeune pour l'année

**Lieu** : Association Reflex Photo – 13 rue Pasteur – 35 500 Vitré

## Matériel nécessaire à fournir par les familles :

- 1 blouse à manches longues ou de vieux vêtements et chaussures qui ne craignent pas les tâches (les filles devront avoir les cheveux attachés). Attention, les montres, bagues et bracelets sont déconseillés.
- 1 paire de lunettes de protection (obligatoire pour le groupe enfants, facultatif pour le groupe adolescents)
- Gants en latex (facultatif)
- 1 porte-vue
- 1 pochette **plastique** (chemise)
- 1 sac plastique pour transporter son matériel
- 1 crayon
- Facultatif : un appareil photo argentique

## Inscriptions :

Les inscriptions sont à renvoyer à l'animateur : Laëtitia Boudry

43 rue Zéphyr

35500 Vitré

Mail : reflexphotosbzh@gmail.com

## **Reflex Photo, groupe enfants et adolescents : règlement intérieur 2017-2018**

Art. 1 La date de début des cours est fixée au samedi 14 octobre. Les cours sont assurés une fois par mois hors vacances scolaires selon le calendrier suivant :

- |                       |                      |                    |
|-----------------------|----------------------|--------------------|
| 1- Samedi 14 octobre  | 4- Samedi 20 janvier | 8- Samedi 26 mai   |
| 2- Samedi 25 novembre | 5- Samedi 17 février | 9- Samedi 9 juin   |
| 3- Samedi 9 décembre  | 6- Samedi 17 mars    | 10- Samedi 23 juin |
|                       | 7- Samedi 14 avril   |                    |

Art. 2 Une ATTESTATION D'ASSURANCE couvrant la pratique d'une activité extra-scolaire ou activité de loisirs est obligatoire.

Art. 3 L'âge minimum d'inscription est de 9 ans révolus à la date du 1<sup>er</sup> cours.

Art. 4 Le nombre de place à l'activité étant limité, les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des dossiers complets (dossier d'inscription complété et signé, règlement de la cotisation, attestation d'assurance fourni).

Art. 5 Toute inscription vous engage au paiement de la cotisation. Toute absence ou abandon en cours d'année ne peut donner lieu au remboursement de la cotisation. Le règlement de la cotisation sera encaissé fin octobre. Un règlement en 2 fois est possible (octobre et novembre), les 2 chèques devront être donnés à l'inscription.

Art. 6 L'association Reflex photo vous donne la possibilité d'effectuer 1 cours d'essai. Pour les personnes qui décident de s'arrêter après ce cours, il est de votre initiative de nous contacter avant le 30 octobre pour que nous vous retournions votre règlement et documents.

Art. 7 Les participants aux cours doivent porter une tenue adaptée (vieux vêtements et chaussures ou blouse). Les objets de valeur, bijoux, montres et portables sont interdits et doivent restés dans les sacs au vestiaire. En cas de vêtements abîmés, l'association Réflex Photo ne pourrait être tenue responsable. Les cheveux doivent être attachés.

Art. 8 L'association Reflex Photo décline toute responsabilité pour les vols pouvant se produire pendant les heures de cours.

Art. 9 Au cours de toutes les activités, les membres doivent suivre les directives de l'animateur et doivent en particulier appliquer toutes les consignes de sécurité qui leur sont données. En cas de non respect des règles d'utilisation du matériel, des consignes de sécurité et de la discipline, l'association Réflex photo ne pourrait être tenue responsable en cas de blessure ou d'accident.

Art. 10 Tout jeune ne respectant pas les consignes fournies pendant les cours, notamment en terme de sécurité sera exclu des cours. Les parents seront informés et ne pourront prétendre à aucun remboursement de l'adhésion.

Art. 11 Les membres de l'association sont tenus de respecter les animateurs et le matériel. Tous les dégâts causés seront à la charge du ou des responsables.

Art. 12 En cas d'absence de l'animateur, l'association fera tout son possible pour vous prévenir dans les meilleurs délais par affichage sur les portes des locaux, par SMS, téléphone ou mail.

Art. 13 Les personnes accompagnant les enfants doivent s'assurer de la présence de l'animateur avant de les laisser. Veillez à respecter les heures de début et de fin de cours. L'association ne peut être considérée comme responsable des jeunes en dehors des cours.

Art. 14 En cas d'absence de votre enfant, vous devez prévenir l'association.

Le labo photo c'est quoi ?

- Découvrir la photographie avec le tirage argentique avec ou sans appareil photo : voir sa photo apparaître doucement sur le papier c'est magique !
- Apprendre à regarder et analyser ses réalisations et celles des autres.
- Réfléchir et partager son point de vue sur sa création.
- Découvrir une autre relation au temps : dans cette activité l'immédiateté n'existe pas, le processus est lent et demande patience, réflexion et application.

Entre chaque séance vous aurez le temps de réfléchir, imaginer et préparer chez vous la séance suivante !